



Union des Associations de Sauvegarde du  
**PLATEAU de SACLAY**  
et des vallées limitrophes

Orsay le 28 juin 2019

**Contribution de l'UASPS à l'enquête publique sur la Création de la Zone d'Aménagement Concerté du secteur dit de « Corbeville » sur le territoire des communes d'ORSAY et de SACLAY et déclaration de Projet valant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes d'ORSAY et de SACLAY**

L'UASPS donne un avis **globalement défavorable**.

Les éléments de cet avis sont développés ci-dessous

- arguments généraux,
- développements en soutien des arguments généraux.
- questions, propositions et bons points.

### **Arguments généraux**

- La création de la ZAC de Corbeville est **prématurée** : absence de bilans des deux autres quartiers (Polytechnique et Moulon) encore en cours de construction,
- Irrespect de la convention européenne d'Aarhus prévoyant la participation des habitants et des associations locales à la prise de décision :
  - o l'éclatement du projet global,
  - o pas de CNDP prévu pour les Opérations d'Intérêt National, mais **des concertations pour l'élaboration des ZACs qui doivent respecter la philosophie de la convention d'Aarhus**, c'est-à-dire ne pas intervenir à la fin des processus,
  - o les concertations organisées ont été, et sont le plus souvent des présentations d'un projet abouti, sans réelle possibilité d'influence sur le fond,
- **Projet incomplet, disproportionné et non mature**,
- **Consommation de terres agricoles** : non-respect de l'engagement de la France dans le cadre de la COP 21 dans la lutte contre le gaspillage des terres agricoles,
- Beaucoup de *green washing* : arguments fallacieux sur « l'intégration du quartier à son environnement agricole » avec des remarques douteuses telles que « *place importante au végétal* », « *corridor écologique* » traversé par 3 infrastructures de transport (Ligne 18, TCSP et RD 128) !

1/6

Association agréée sur le plan régional au titre de la défense de l'environnement  
Siège social : UASPS – 24 rue Christine – 91400 ORSAY

Tél/fax : 01 60 10 96 23 • courriel : [uasps@wanadoo.fr](mailto:uasps@wanadoo.fr) • site : [www.colos.info](http://www.colos.info)

- Des contradictions et différences importantes entre les nombreux documents et quelques manques,
- Impression que les services « oubliés » dans les 2 ZAC sont logés là parce qu'il y avait encore un peu de place, mais il y a encore des oublis !
- Proportion importante de documents ne concernant pas la ZAC de Corbeville dans le dossier de l'enquête (plus de 20 % en volume).

## Développements

### Projet Prématuré:

- Les 2 ZAC Moulon et Polytechnique n'ont pas atteint un état tel que l'on puisse apprécier leurs fonctionnements, lancer un complément est une gageure, sur quelles bases ?

Pourquoi un lien entre les 2 ZAC existantes ? Pour exorciser la coupure de la RN 118 ? Pour cacher l'isolement par rapport à Moulon organisé en village à l'ouest, et par rapport aux diverses zones de la ZAC Polytechnique à l'est dont on voit mal l'unité ? L'ensemble des trois « quartiers » s'étire sur 7 km d'est en ouest, c'est beaucoup trop vaste pour pouvoir être conçu comme une entité unique.

#### PIECE A NOTICE EXPLICATIVE

Page 25 d. Justification de l'intérêt général du projet

*le secteur de Corbeville est situé au cœur de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay. Il se situe par ailleurs à la jonction entre deux opérations d'aménagement portées par l'EPA Paris-Saclay, les ZAC de Moulon et du quartier de l'École polytechnique, et complète le cluster économique et scientifique de Paris-Saclay. Par sa localisation et ses grandes orientations d'aménagement, le projet d'aménagement du quartier de Corbeville est donc dans la continuité des projets cités ci-dessus. L'enjeu à Corbeville est de créer un quartier urbain ...*

***Il s'agit bien de contribuer à et de renforcer la cohérence urbaine du campus urbain du sud du plateau de Saclay.***

- Cohérence et complémentarité sont contestables : comment faire fonctionner 2 entités séparées par la coupure de la RN 118 ? Comment anticiper sur ce « mariage » alors que les ZAC existantes sont loin d'avoir trouvé leurs identités et prouvé leur capacité à vivre ?

**En loger une troisième entre les 2 ne fera pas de l'ensemble une entité vivante.**

### Projet incomplet, disproportionné et non mature

- Nombre de **logements familiaux et étudiants** : fluctuant dans le temps (dates des documents) et suivants les sources, accords et instructions (commune, CPS, département, région et gouvernement). Nous retenons que le programme prévoit 2000 logements familiaux et 2000 chambres d'étudiants, ce qui dépasse très largement les prévisions du Contrat de développement territorial (CDT) Territoire sud : 1500 logements familiaux et aucune chambre d'étudiant. L'Etablissement Public d'Aménagement Paris Saclay (EPAPS) a fait savoir à plusieurs reprises que ce dépassement provient d'une différence d'horizon temporel entre ces deux prévisions,

les siennes étant pour 2030 et celle du CDT pour 2025. Nous tenons à souligner que cette information relève de la post-vente, le CDT ayant été signé en 2015 pour une durée de 15 ans, ce qui est facilement vérifiable.

- Rien sur la **rigole de Corbeville** et la reconnexion entre les parties est et ouest.
- Apparition surprise et discrète d'un **pont supplémentaire sur la RN 118** : justification ? Pas de mention trouvée dans les textes, seule présence sur des schémas (au moins 2) dont la carte proposée pour le PLU d'Orsay.
- Comment prétendre qu'un quartier puisse fonctionner, avoir une vie urbaine importante quand il est traversé / découpé par plusieurs grosses infrastructures de transport : la RD128, la voie du TCSP et le viaduc de la Ligne 18 (et ses voies de service) ?
- **Réseau de chaleur et de froid** : la capacité de l'équipement de la ZAC Polytechnique à satisfaire les besoins de la future ZAC de Corbeville est mise en doute. Que fera-t-on si elle est insuffisante ?  
Sera-t-elle suffisante pour l'Hôpital et la caserne des pompiers ? C'est un chantier couteux en surface, travaux et crédits si un autre dispositif est nécessaire.

### **Les services oubliés :**

- Les services « oubliés » dans les 2 ZACs sont logés dans ce nouveau territoire :
  - l'hôpital : mais comment y accède-t-on ?, et quelle nouvelle organisation des services de médecine dans la zone Longjumeau-Juvisy-Orsay ?
  - la caserne de pompiers : accès aux 2 ZAC sans problème, si il s'agit d'un complément par de nouveaux moyens pour des besoins nouveaux et réels, mais n'est-ce pas au prix de la fermeture de centres existants aux Ulis, en vallée de l'Yvette ?
- Et un équipement encore oublié : un cimetière ! Besoin probablement justifié par l'apport de population sur le plateau et la saturation des cimetières en vallée et aux Ulis où l'urbanisation est croissante
- **Et l'aire des gens du voyage est « virtuelle »**  
Sur quelques plans, cette aire est située au sud de la Martinière (surface prévue 1,5 ha).  
Mais une aire d'accueil est une zone imperméabilisée, donc située dans une zone constructible et non pas sur une lisière, zone tampon entre zones constructibles et terres agricoles, terres réclamées par l'INRA, la recherche environnementale et agricole, et les productions maraichères

### **Pièce D3 - avis de la MRAe sur le dossier d'étude d'impact « est-RN118 » du 29/01/2019**

Page 18 *Le site est concerné par deux emplacements réservés relatifs à deux aménagements :*

- *une aire d'accueil des gens du voyage ;*
- *la ligne 18 du Grand Paris Express*

L'emplacement réservé pour l'aire d'accueil des gens du voyage n'est pas matérialisé dans les plans et illustrations du futur PLU d'Orsay, et de la description des programmes (cf extrait Page 19 ci-dessous)

*Pour la bonne compréhension du projet, la MRAe recommande de présenter dans l'étude d'impact un plan de zonage intégrant les modifications relatives à la présente mise en compatibilité. Une orientation d'aménagement et de programmation est proposée (p.703). Elle reprend les principes d'aménagement retenus pour la ZAC de Corbeville, à l'exception de la zone prévue pour l'accueil des gens du voyage située au sud du domaine de la Martinière, qui, dans l'étude d'impact du projet, est destinée à accueillir des terrains de sport.*

#### **Pièce D4 mémoire complémentaire**

Page 11

*2.2. Présentation de la mise en compatibilité du PLU*

*2.2.1. Orsay Extrait de l'avis de l'autorité environnementale : «Pour la bonne compréhension du projet, la MRAe recommande de présenter dans l'étude d'impact un plan de zonage intégrant les modifications relatives à la présente mise en compatibilité. Une orientation d'aménagement et de programmation est proposée (p. 703). Elle reprend les principes d'aménagement retenus pour la ZAC de Corbeville, à l'exception de la zone prévue pour l'accueil des gens du voyage située au sud du domaine de la Martinière, qui, dans l'étude d'impact du projet, est destinée à accueillir des terrains de sport.»*

### **Consommation de terres agricoles :**

**Annexe à la pièce C dossier de création de la ZAC de Corbeville :** Etude préalable agricole de la ZAC de Corbeville 18/12/2018 (par la SAFER)

***Page 7** Le plateau de Saclay est un espace agricole unique en Ile de France. Il est d'abord un des derniers espaces fonctionnels de grande taille à proximité immédiate de Paris. Il l'est également par la qualité agronomique de ses sols et son histoire agricole particulièrement riche.*

***Page 31** L'impact de l'opération sur la zone de projet est avant tout négatif pour l'économie agricole puisqu'il équivaut à une perte de surface de bonne qualité agronomique.*

### **Questions, Propositions et bons points**

- **Les terres pour Agro Paris Tech et INRA ?**

L'installation de ces entités est prévu dans les prochaines années à l'ouest de la ZAC Polytechnique : les seules terres agricoles encore disponibles sont celles du projet de ZAC Corbeville : où peut-on les mettre ?

- **Corridor écologique !**

- pourquoi la compensation d'un manque de la ZAC Polytechnique est-t-elle faite à l'extérieur de cette zone? La surface de la ZAC Polytechnique est assez importante.
- Continuité ? Non , coupure par plusieurs voies de circulation (RD128 en 2x2 voies, TCSP en 2 voies et la L18 et ses voies de service) !

- **La gestion des eaux de surface :** OK pour l'EGGE, Mais quid

- du raccordement de la rigole de Corbeville qui éviterait de diriger les eaux de ruissellement le long de la RN 118 vers l'Yvette dans Orsay ?
- de la préservation et remise en état des drains des terres agricoles, ... : constat en cours , mais pas encore de résultats (référence : **Annexe à la pièce C dossier de création de la ZAC de Corbeville :** Etude préalable agricole de la ZAC de Corbeville 18/12/2018 (par la SAFER) voir pages 6, 36 & 38

- **Liens avec la ville d'Orsay en vallée :**
  - comment organiser les mouvements des enfants avec les établissements scolaires ?
  - quelle orientation en réponse aux souhaits de la ville d'Orsay d'un transport par câble entre la vallée et les ZAC de Moulon et de Corbeville ?
- **Déplacements, Trafic routier et pollution :** beaucoup de craintes quant au calendrier et nécessité de mesures impératives

**Pièce D3 - avis de la MRAe sur le dossier d'étude d'impact « est-RN118 » du 29/01/2019**

Extrait du résumé de l'avis : la fin

*Les déplacements sont un enjeu prégnant du projet, avec l'attente de l'arrivée de la ligne 18 du Grand Paris Express (prévue en 2026-2027). À ce titre, la MRAe recommande **de justifier le calendrier du projet, et notamment celui de l'ouverture à l'urbanisation du secteur de Corbeville au regard de cette échéance et de la saturation du réseau routier aux heures de pointe**. Il convient également d'apporter des précisions sur les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement destinées à limiter les impacts du projet sur les déplacements, notamment en ce qui concerne leur mise en œuvre (responsabilité, calendrier, niveau d'engagement, etc.). En outre, compte-tenu de l'ambition environnementale du projet, la **MRAe recommande d'approfondir les études de trafic de façon à orienter les choix relatifs à l'offre de mobilité et de réduire les émissions de gaz polluants et les impacts sanitaires associés**. La MRAe recommande par ailleurs:*

*•de présenter des indicateurs synthétiques de l'évolution des milieux naturels depuis la création de la ZAC (pertes d'habitat, effectifs des populations, diversité des cortèges, points d'alerte, etc.);*

*•de mieux étayer l'absence de nécessité d'une dérogation à la destruction d'espèces protégées sur la ZAC de Corbeville, compte-tenu du passage d'infrastructures au niveau de la rigole de Corbeville, notamment de la voie de liaison vers la ZAC du Moulon;*

***•de préciser les conditions de mise en œuvre techniques et temporelles du nouveau franchissement routier de la RN118;***

- **Circulations agricoles :** une préoccupation importante, ne pas les rendre impossible
- Annexe à la pièce C Etude préalable agricole de la ZAC de Corbeville**

**Page 20 e.** *Les circulations agricoles Le maintien de bonnes conditions de circulation est primordial à la préservation d'une activité économique agricole. En les gênant, on peut perturber l'exploitant dans les déplacements qu'il réalise pour: -Accéder à ses îlots-Livrer ses productions (à la coopérative par exemple)-Se rendre chez le machiniste agricole Les îlots agricoles difficilement accessibles sont parfois non cultivés ou mis en jachère. Maintenir de bonnes conditions d'accès permet donc également d'assurer la qualité paysagère des espaces desservis. Lors de l'étude de 2011, un schéma des circulations agricoles avait été dressé. Ce schéma est actualisé par l'animateur LEADER du territoire (Terre et Cité), la Chambre d'Agriculture et l'EPAPS. Le premier constat porte sur les itinéraires empruntés. Ces derniers sont nombreux et concernent des axes fréquentés*

## Annexe : présentation de l'UASPS

Dans les années 1980, l'État demanda aux communes du plateau de Saclay de se regrouper et de proposer un projet d'aménagement. C'est ainsi qu'a été créée le Syndicat intercommunal du plateau de Saclay, devenu en 1995 District intercommunal. Il a ensuite donné naissance à l'intercommunalité du plateau de Saclay : la CAPS.

Les associations de protection du cadre de vie et de l'environnement de ces communes ont décidé de former entre elles une union destinée à défendre conjointement l'environnement dans tous ses aspects, aux plans notamment de l'urbanisme, du patrimoine naturel et architectural, ainsi que de la qualité de la vie – sur toute l'étendue du territoire du plateau de Saclay (de Palaiseau à Guyancourt) et des vallées limitrophes.

Cette union, créée le 13 mai 1988, a pris le nom de :

*« Union des associations de sauvegarde du plateau de Saclay et des vallées limitrophes »*

Elle regroupe actuellement 19 associations et est :

- membre du conseil d'administration de l'union régionale FNE Île-de-France, elle-même affiliée à la fédération nationale France Nature Environnement (FNE),
- membre de COLOS (Collectif OIN Saclay).

En outre, l'UASPS est en contact permanent avec les associations de l'Essonne regroupées au sein d'Essonne Nature Environnement (ENE) et des différents collectifs et associations de défense de l'environnement des Yvelines.

L'UASPS a été agréée en 2012, puis en 2017, sur le plan régional.

### **Ses principales actions**

Suivi de tous les projets d'aménagement sur le plateau de Saclay impactant son patrimoine, son environnement et sa nature :

- schéma directeur du plateau de Saclay 1992, qu'elle a fait annuler en 2001,
- schéma directeur du plateau de Saclay de 1999,
- le projet de centre d'envergure européenne (33 communes)
- l'OIN Paris-Saclay (49 communes),
- la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France,
- l'élaboration de la zone
- le CDT du cluster-campus scientifique et technologique projeté sur le plateau de Saclay,
- le projet de métro sur le plateau de Saclay (Ligne 18 du Grand Paris Express).

### **Associations membres**

Les associations constituant l'UASPS sont les suivantes (associations agréées soulignées) :

**ABON** (Association Bures-Orsay-Nature), **ACROS DES Loges** (Association contre la rocade, pour la défense de l'Environnement et la sauvegarde des Loges), **ADER** (Association des étangs et rigoles du plateau de Saclay), **ADEVE** (Association de l'Environnement de Défense des Espaces Verts d'Igny), **ADEVY** (Association de défense de l'environnement Vatonne-Yvette), **ADVMC** (Association de Défense de la Vallée de la Mérantaise et de l'Environnement de Châteaufort), **APESA** (Association pour la préservation des espaces naturels et de l'environnement de Saint-Aubin), **ARDY** (Association des riverains de l'Yvette), **ASEOR** (Association pour la sauvegarde d'Orsay), **ASES** (Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Saclay), **Gif Environnement**, **GRAAL** (Groupe de Réflexion d'Action et d'Animation de Lozère), **UGAPE** (Union Giffoise des Associations de Protection de l'Environnement) [regroupant : **AHOC** (Association des habitants du quartier de Couprière), **Association du quartier des Coudraies**, **Association de défense des Près Mouchards** et **Gif Environnement**], **VAB** (Vivre à Bures), **VIVA** (Vivre à Vauhallan) et **VYF** (Association des riverains du Vaularon, Yvette, Frileuse de Bures sur Yvette).